

enbref

Toulouse : nouveau procès des "cotisations forcées" de la FNSEA

La cour d'appel de Toulouse a rejugé, le 30 mars, des responsables de coopératives céréalières poursuivies pour "discrimination syndicale", sur plainte de la Confédération paysanne qui dénonce depuis 2003 un "système de cotisations forcées" au bénéfice de la FNSEA. Les magistrats, qui rendront leur arrêt le 12 mai, ont étudié comment, explique l'AFP, "depuis des lustres", de nombreuses coopératives à travers la France collectent non seulement des grains mais aussi de l'argent pour le compte de trois "organismes professionnels" affiliés à la FNSEA : les Associations générales de producteurs de maïs (AGPM) et de blé (AGPB) et la Fédération française des producteurs d'oléagineux et protéagineux (FOP), poursuivies pour "recel de discrimination". Selon cette pratique, tout nouvel adhérent à la coopérative céréalière est a priori considéré comme cotisant. Un certain montant est prélevé en fonction du tonnage de grains qu'il livre. Cependant, un grand nombre d'agriculteurs ne se rendent pas bien compte qu'ils adhèrent ainsi à un syndicat, selon les témoignages lus à l'audience. Deux coopératives et trois syndicats avaient été relaxés en janvier 2013 par le tribunal correctionnel de Toulouse mais le parquet avait fait appel.

La qualité du sperme affectée par la consommation de F&L exposés aux pesticides

"L'exposition aux pesticides utilisés dans la production agricole pour l'alimentation peut être suffisante pour affecter la spermatogénèse chez l'homme", rappelle une étude publiée le 31 mars dans la revue Human Reproduction. 338 échantillons de sperme en provenance de 155 hommes, âgés de 18 à 55 ans, ont été analysés entre 2007 et 2012. Ainsi, les hommes qui consomment le plus de fruits et légumes chargés en pesticides ont un nombre de spermatozoïdes inférieur de 49 % par rapport aux hommes qui en consomment le moins. Néanmoins, Jorge Chavarro, professeur de nutrition et d'épidémiologie d'Harvard à Boston, insiste : "ces résultats ne doivent pas décourager la consommation de fruits et légumes en général". Il suggère de privilégier la consommation de produits "bio".

Apiculture → Le printemps est là. La pollinisation va battre son plein. Une rencontre a été organisée le 18 mars dans le Gard entre apiculteurs et arboriculteurs pour optimiser les récoltes.

Polliniser les vergers efficacement

L'association pour le développement de l'apiculture en Languedoc-Roussillon (Adapro) en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Gard a organisé une journée de rencontre entre apiculteurs et arboriculteurs à la station d'expérimentation Serfel à Saint-Gilles le 18 mars. Objectif, permettre à l'ensemble des agriculteurs d'échanger et d'apprendre sur les façons d'optimiser la pollinisation des vergers.

Une rencontre conviviale le matin dans les locaux de la station d'expérimentation a permis de faire le point sur les filières abricot et cerise, les techniques de production, les différentes variétés et de quelle façon satisfaire aux besoins en pollinisation des arboriculteurs. Il revenait à Christian Pinet, directeur technique de la Serfel, de positionner les enjeux, suivi par les interventions de Cyrielle Rault,



Apiculteurs et arboriculteurs se sont rencontrés à la station d'expérimentation Serfel afin d'optimiser les récoltes.

animatrice à l'Adapro et de Patrick Genay, apiculteur professionnel.

35 % des vergers sont à polliniser

Première constatation : le Sud de la France est le plus important bassin de production fruitière pour l'abricot et la cerise. On y trouve la région Rhône-Alpes (6 925 ha d'abricotiers), le Languedoc-Roussillon (39 000 ha) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (1 700 ha) soit en tout 12 525 ha. Sur cette superficie, 35 % des vergers sont à polliniser car non autofertiles. Ce besoin varie selon les régions. Il s'élève à 17 % en Rhône-Alpes, 54 % en LR et 65 % en Paca. Ces différences s'expliquent de plusieurs façons. Certaines variétés non autofertiles ont besoin d'être pollinisées, d'autres pas. Cela dépend de l'ancienneté des variétés dans les vergers. En Rhône-Alpes, les variétés Orangé de Provence et Bergeron constituent 55 %

de la production. En Languedoc-Roussillon, par contre, beaucoup de variétés traditionnelles ont disparu. Orangé et Bergeron constituent 54 % des vergers qui ont besoin d'être pollinisés. En Paca, la jeunesse des vergers composés essentiellement de variétés autostériles (Colorado, Magic Cot, etc.) explique le large besoin en pollinisation.

En cerises, on compte cinq variétés autostériles (Staccato, Grace Star, etc.) sur 2 525 ha, soit 93 % du verger à polliniser (2 360 ha environ). Cela signifie, et c'est la deuxième constatation, près de 12 000 ruches réclamées en Rhône Méditerranée pour la pollinisation des cerisiers. 20 000 en tout pour l'ensemble de la production arboricole.

Des contrats gagnant-gagnant

A partir de ces éléments, la discussion pouvait s'engager. Comment

et de quelle façon contacter un apiculteur et définir avec lui le nombre de ruches à installer, sur quels critères de positionnement dans le verger, sur quels calendriers de traitements ? Patrick Genay, membre de l'Adapro et du groupement Qualité miel en LR a patiemment donné toutes les explications. On a souvent tendance à croire qu'un apiculteur ne vit que de la vente de ses miels mais les contrats de pollinisation sont partie prenante de son chiffre d'affaires. Les contrats sont "gagnant-gagnant" dès lors que certaines règles sont respectées, notamment la nécessité de prévoir des zones de rétention d'eau non polluées car les abeilles sont très friandes du tryptique pollen-nectar-eau.

Les contrats se font directement entre apiculteurs et arboriculteurs. Il se met en place aujourd'hui un répertoire pollinisateurs afin d'offrir une meilleure visibilité. Le prix d'une ruche varie entre 25 et 100 € selon la nature du verger. Il faut compter en moyenne quatre à six ruches par ha, mais cela peut aller de huit à dix ruches/ha sur certaines variétés d'abricotiers.

L'Adapro LR réunit depuis 1998 les apiculteurs régionaux pour sérier les problèmes de développement et de recherche sur l'abeille. Elle fournira toutes les indications aux agriculteurs concernés. Rappelons qu'il existe des structures comparables (Adapi en Paca et Adara en Rhône-Alpes) où les enjeux sont communs.

S.L.



Patrick Genay, membre de l'Adapro et du groupement Qualité miel en LR a patiemment donné toutes les explications.

Infolive - Entretien et culture de l'olivier

Bulletin n° 4 - 25 mars 2015

Œil de paon : Le nombre de feuilles tachées augmente. Si les traitements n'ont pas pu être appliqués plus tôt, il faut intervenir sans tarder.

Œil de paon : traitement à prévoir

Observations (voir le Bulletin de santé du végétal sur www.afidol.org)

Les pluies et les températures sont favorables à la maladie.

Les pourcentages de feuilles tachées augmentent dans tous les bassins. Consultez : http://www.agrometeo.fr/op_oad.asp et la fiche d'interprétation sur l'Infolive n° 3. Rappel : les taches qui apparaissent en mars correspondent aux contaminations d'octobre à décembre 2014.

Évaluation du risque
Le risque est important.
Préconisations

Si le dernier traitement a été effectué par plus de 40 mm de pluie (ou s'il remonte à fin 2014), appliquez un traitement préventif à base de cuivre au plus tôt.



Avec la maladie de l'œil de paon les feuilles tombent. La photosynthèse est réduite, la production diminue.

Quelques exemples courants de spécialités cupriques

Liste complète sur le guide de l'oléiculteur 2015 de l'AFIDOL

Spécialités commerciales	Forme du cuivre	Concentration en cuivre métal	Doses conseillées (g/l)	Délais avant récolte	Délais de ré-entrée	Zone non traitée	Utilisable en agriculture biologique	Emploi autorisé en jardin
Bouillie bordelaise RSR dispers	Sulfate de cuivre	20 %	625 g / hl	14 j	24 h	5 m	Oui	EAI
Cuprotop 20 WG	Sulfate de cuivre	20 %	625 g / hl	15 j	6 h	50 m	Oui	Non
Champ Flo ampli	Hydroxyde de cuivre	36 %	350 ml / hl	3 j	24 h	5 m	Oui	EAI
Cuproflo	Oxychlorure de cuivre	36 %	350 ml / hl	3 j	6 h	5 m	Oui	EAI
Nordox 75 WG	Oxyde cuivreux	75 %	167 g / hl	21 j	6 h	20 m	Oui	EAI

(1) La dose conseillée correspondant à la « demi-dose », soit la moitié de la dose maximale autorisée inscrite sur l'étiquette

Pour tous les détails sur la maladie de l'œil de paon reportez-vous au dossier sur Infolive n° 1.

Infolive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de santé du végétal oléiculture. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.